

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE GALAN**  
**Séance du 14 novembre 2025**

N°37/2025

**Objet : D.E.T.R. 2026 – Remplacement de menuiseries au Groupe Scolaire**

L'an deux mille vingt-cinq et le quatorze novembre à 20 Heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Madame Martine LABAT (Maire).

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15 ; en exercice : 12 ; qui ont pris part à la délibération : 12

Date de la convocation : 07 novembre 2025

Présents : LABAT Martine, HOLUBOWICZ Serge, BOUSSIER Jean-Yves, SOYER William, MORLAIS Jean-Claude, LORIN-BIRD Geoffrey, STREET Christian, BOUSSIER Claire.

Absents excusés : BASTIN Dona, BRILLOUET Jean, LAPEYRE Laurent, CAZENAVE Jean-Marie

Procurations de vote : BASTIN Dona à LORIN-BIRD Geoffrey  
CAZENAVE Jean-Marie à LABAT Martine

BRILLOUET Jean à BOUSSIER Jean-Yves  
LAPEYRE Laurent à SOYER William

A été nommé secrétaire : Monsieur BOUSSIER Jean-Yves

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors des années 2023, 2024 et 2025, des menuiseries ont été remplacées au Groupe Scolaire.

Elle propose à l'assemblée de poursuivre cette opération en 2026 par le remplacement de portes-fenêtres, et d'inscrire ce programme pour l'année 2026, suivant le devis estimatif établi par la SAS P.L.H. 65190 LANESPEDE, pour un montant de 32 305,77 € H.T.

Elle propose le plan de financement suivant :

• D.E.T.R.:	16 152,88 €	(50 %)
• Autofinancement	16 152,89 €	(50 %)
<b>TOTAL</b>	<b>32 305,77 €</b>	

Elle demande que ce dossier fasse l'objet d'une demande d'aide auprès de la Préfecture dans le cadre de la Dotation des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) 2026.

Le Conseil Municipal, Après avoir délibéré,

- Décide de poursuivre le remplacement des portes-fenêtres au Groupe Scolaire durant l'année 2026,
- Approuve le devis estimatif de la SAS P.L.H. pour un montant total HT de 32 305,77 €,
- Approuve le plan de financement proposé,
- Autorise son Maire à déposer le dossier auprès du service concerné de la Préfecture pour solliciter l'attribution d'une subvention dans le cadre de la Dotation des Territoires Ruraux 2026,
- Décide de prévoir le financement au budget primitif 2026

Ainsi fait et délibéré, Les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Martine LABAT, Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture le 19/11/2026  
et publication le 14/11/2026

Jean-Yves BOUSSIER, Secrétaire de séance

